



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA MISE
EN OEUVRE DU PROCESSUS DE
VERBALISATION ELECTRONIQUE SUR LE
TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VINCENNES**

**DÉCISION N° DM-23-397
EN DATE DU 24 OCTOBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vincennes dispose d'un système de verbalisation électronique;

CONSIDÉRANT que l'Agence Nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) définit les conditions de mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Vincennes;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI), 2 allé Ermengarde-d'Anjou– 35000 RENNES, représentée par Monsieur Laurent FISCUS en qualité de Préfet, Directeur de l'ANTAI, la convention relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Vincennes.

La convention entre en vigueur à partir de la date de signature par les Parties. Elle est conclue pour une durée allant jusqu'au 1^{er} janvier de l'année suivant sa signature. Elle est renouvelable annuellement à chaque 1^{er} janvier par tacite reconduction.

Les actions définies dans la convention de l'ANTAI sont à titre gracieux.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20231024-lmc1H11309H1-AR Date de réception en Préfecture : 24/10/2023 Date de Publication : 24/10/2023
--